



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

DOM-ROM : Guyane

Question écrite n° 93643

Texte de la question

M. Gabriel Serville attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès de la ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, chargée de la formation professionnelle et de l'apprentissage sur l'épineuse question de la prise en charge des formations professionnelles et diplômantes pour les demandeurs d'emploi en Guyane. En effet, des associations locales organisent régulièrement des formations professionnelles dans les métiers d'encadrement et d'animation du champ social, éducatif et sportif avec des résultats probant en termes de réinsertion dans le monde du travail. Or si ces formations sont prises en charge financièrement pour les salariés par les OPCA, les demandeurs d'emploi se heurtent, eux, au refus de financement de la part du pôle emploi. Cette situation a plusieurs effets pervers : on ferme la porte à des diplômés potentiels alors même que les employeurs locaux sont contraints de recruter hors de Guyane, on met en difficulté financière les candidats qui sont demandeurs d'emploi qui décideraient de poursuivre la formation sans aide de pôle emploi mais aussi les associations organisatrices des formations. Aussi, il lui demande de lui apporter des éléments d'information quant au refus de pôle emploi Guyane d'accompagner les demandeurs d'emploi souhaitant suivre ces formations et quant aux dispositifs mis en place pour faciliter l'accès à la formation professionnelle dans un territoire touché par un chômage endémique dépassant les 21 % de sa population active.

Données clés

Auteur : [M. Gabriel Serville](#)

Circonscription : Guyane (1^{re} circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93643

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Formation professionnelle et apprentissage

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er mars 2016](#), page 1736

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)